



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 décembre 2000

Original: français

Lettre datée du 11 décembre 2000, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 8 décembre 2000 par la présidence de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne, sur le Cachemire (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Jean-David **Levitte**

**Annexe à la lettre datée du 11 décembre 2000, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent de la France
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Déclaration publiée le 8 décembre 2000 par la présidence
de l'Union européenne, au nom de l'Union européenne,
sur le Cachemire**

L'Union européenne se félicite de la récente décision des autorités indiennes de proclamer un cessez-le-feu unilatéral au Cachemire pendant la durée du ramadan. De même, elle a pris note avec satisfaction de la déclaration du Pakistan selon laquelle ce dernier entendait exercer une « retenue maximale » sur la ligne de contrôle.

De tels gestes encourageants sont en effet de nature à créer un climat apaisé propice à la recherche d'une solution pacifique, conforme aux vœux des populations cachemiriennes concernées.

L'Union européenne reste convaincue qu'une telle solution pacifique, seule envisageable, ne pourra être obtenue sans qu'il soit mis fin aux actions terroristes, qu'un strict respect de la ligne de contrôle soit observé et que des mesures de confiance et de sécurité soient mises en oeuvre, afin que le dialogue entre les parties concernées puisse reprendre, dans l'esprit de Lahore.

L'Union européenne appelle en conséquence l'ensemble des parties à observer la plus grande modération sur le terrain, à respecter les engagements pris, à envisager de nouvelles mesures de confiance et à s'engager résolument et en toute bonne foi dans la voie d'un dialogue sincère et constructif.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, se rallient à cette déclaration.
